



## COMPTE RENDU

### Du Conseil Municipal

Du mardi 24 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi vingt-quatre janvier à 15h00, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de son Maire Monsieur COSTE Bernard.

**Présent(e)s** : FABRE Marie Josée, ADMANT René, BERLAGUET Christian, COMBETTES Alain, CORNET Jean-Pierre, PAYSAN Christophe.

**Pouvoir** : DANTE Mireille à FABRE Marie Josée, RODHAIN Axel à CORNET Jean-Pierre, VERSOS Albert à PAYSAN Christophe

**Date de la convocation** : le 18 janvier 2023

**Secrétaire de séance** : CORNET Jean-Pierre

### ORDRE DU JOUR

#### 1. **Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du Budget primitif 2023 (modifiée)**

- 1.1. Mr le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des Collectivités Territoriales. Article déjà énoncé au précédent Conseil du 13 décembre 2022.
- 1.2. Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à réaliser les dépenses d'investissement à hauteur de **31 650,70 €** (soit le ¼ du compte 21 – Immobilisations Corporelles - **126 602,81 €**) avant le vote du budget 2023.
- 1.3. Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à réaliser les dépenses d'investissement Eau et Assainissement à hauteur de **14 520,09 €** (soit le ¼ du compte 2158 - **58 080,39 €**) avant le vote du budget 2023.

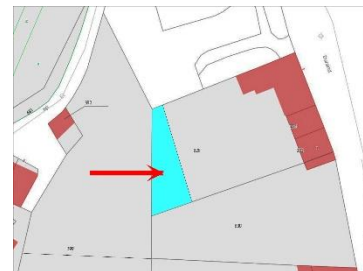
#### 2. **Achat Terrain Jean-Louis Joucla**

2.1. Mr le Maire expose que dans le cadre de la réalisation du parking de stationnement au centre du village, après l'achat des parcelles AD 699 (partielle), AD 630, il convient d'acquérir deux parcelles d'un totale 893 m<sup>2</sup>, propriété de Mr Jean-Louis Joucla.

La vente de ces parcelles sera réalisée au prix de 40 € le m<sup>2</sup>, soit **35 720 €**.

2.1.1. Il est convenu que Mr JOUCLA J-L conserve un droit de passage piéton provisoirement en attendant l'aménagement de la nouvelle parcelle.

2.1.2. Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer les actes nécessaires à l'acquisition de ce terrain.



#### 3. **Demande d'aides pour la rénovation énergétique**

3.1. Pour réaliser des économies d'énergie, il est nécessaire de procéder au remplacement des huisseries de la Mairie ainsi que la mise aux nouvelles normes du système de chauffage existant vers un système plus efficace.

Des devis ont été demandés, les prix s'établissent comme il suit :

Électricité (radiateurs)	8 194 € HT
Fenêtres	6 306 € HT
Total	<b>14 500 € HT</b>

3.2. Des aides et subventions auprès des différents organismes pourraient atteindre entre 20 et 40% du montant des travaux.

Le Conseil autorise Mr le Maire à demander les aides et subventions.

#### 4. Questions diverses

##### 4.1. Devenir de l'activité de la « La Roul'Hot »

En fin de séance, Mr le Maire donne la parole à Mr VILLEMAGNE Stéphan.

Celui-ci fait part au Conseil de l'arrêt de son activité avec le souhait de céder son matériel.

La convention d'occupation du domaine Municipal signée entre Mr Villemagne et la commune s'est terminée en octobre. Mr le Maire ne souhaite pas la lui renouveler. Il invite Mr Villemagne à discuter avec un éventuel nouveau signataire, de la convention d'occupation, de la reprise de son matériel.

En tout état de cause, en cas de non reprise d'activité sur ce terrain, il conviendra de le restituer dans son état naturel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

Bernard COSTE